



LES CHIFFRES CLÉS DES PROFESSIONS LIBÉRALES

unapl

UNION NATIONALE
DES PROFESSIONS LIBÉRALES

1,7
MILLION

d'entreprises
libérales

3
MILLIONS

d'actifs
en France

1 361 000

SALARIÉS employés
dans les entreprises libérales.

40,8 %
DU TISSU PRODUCTIF
FRANÇAIS

sont des entreprises
d'activité libérale.

83,2 %

C'est la part
des activités de la
famille technique
et cadre de vie,
dans l'ensemble
des créations
d'entreprises
libérales.

39 %

**DES TRAVAIL-
LEURS INDÉ-
PENDANTS**

Les professions
libérales représentent

**PLUS D'1
ENTREPRISE
SUR 3.**

5 MILLIONS

de Français sont conseillés, soignés,
défendus par les professions libérales
chaque jour.

4,2 SALARIÉS

par entreprise
libérale

98,5 %

SONT DES TPE

(moins de
10 salariés)



QU'EST-CE QU'UNE PROFESSION LIBÉRALE ?

« Les professions libérales regroupent les personnes exerçant à titre habituel, de manière indépendante et sous leur responsabilité, une activité de nature généralement civile ayant pour objet d'assurer, dans l'intérêt du client ou du public, des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins mises en œuvre au moyen de qualifications professionnelles appropriées et dans le respect de principes éthiques ou d'une déontologie professionnelle, sans préjudice des dispositions législatives applicables aux autres formes de travail indépendant. »

Source : article 29-1 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives

QU'EST-CE QUE L'UNAPL ?

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) est à la fois une confédération intersyndicale interprofessionnelle et une organisation patronale représentative créée en 1977. **Elle fédère 68 organisations syndicales** représentatives des trois familles des professions de la Santé, du Droit, du Technique et cadre de vie.

Elle est présente dans les régions via les UNAPL régionales, départementales et les Maisons des professions libérales.

Les missions de l'UNAPL sont triples :

- défendre les intérêts moraux et matériels des professions libérales,
- promouvoir l'exercice professionnel libéral,
- représenter le secteur auprès des pouvoirs publics et dans le dialogue social.



L'UNAPL est membre de l'Union des entreprises de proximité – **U2P** – première organisation patronale représentative au niveau national.

SOMMAIRE

Les professions libérales en chiffres.....	6
L'organisation de l'UNAPL.....	20
Le bureau de l'UNAPL.....	20
Zoom sur les professions par région.....	30
Les syndicats membres de l'UNAPL	38
L'UNAPL présente dans les instances sociales et économiques.....	42
Les organismes et organisations créés à l'initiative de l'UNAPL.....	46
Les organismes paritaires	50
Les organismes dans lesquels l'UNAPL participe	52



ÉDITO

**Christophe Sans,
Président de l'UNAPL**

Les professions libérales sont une force pour notre pays et notre économie. Les chiffres clés présentés dans ce document permettent de se rendre compte de leur importance. La famille des professionnels libéraux, riche de la diversité des professions dans les secteurs de la santé, du droit et du technique et du cadre de vie, représente 11% de la valeur ajoutée nationale et près d'1 entreprise sur 3 en France. Elles sont majoritairement des Très petites entreprises (TPE) de moins de 10 salariés.

Les entreprises libérales sont présentes partout dans les territoires et leurs métiers sont ceux de la vie. Les professionnels libéraux font partie du quotidien des Français et interviennent auprès de 5 millions d'entre eux chaque jour, en les conseillant, en les soignant ou en les défendant.

Le nombre de TPE libérales ne cesse d'augmenter chaque année, et cette tendance permet d'ouvrir des possibilités d'emplois qualifiés et non délocalisables toujours plus nombreuses. Aujourd'hui, on dénombre 1,2 million de salariés, qui sont employés dans les entreprises libérales.

Ce document des chiffres clés permet, à la fois, de mesurer le poids important des professions libérales au sein de l'économie nationale et de mieux connaître leurs caractéristiques. Ce document donne également à voir les mutations qui touchent particulièrement le secteur libéral. Bonne lecture.

1,7 MILLION

d'entreprises libérales



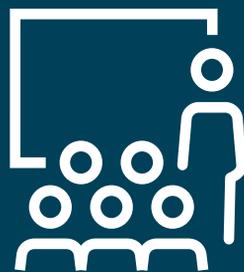
PLUS DU TIERS DES ENTREPRISES FRANÇAISES

Le nombre d'entreprises libérales en France est estimé à **1 714 800**.

Elles se répartissent entre la Santé, le Droit et le secteur Technique et Cadre de vie.

98,5 % des entreprises libérales sont des TPE (moins de 10 salariés).

PRÈS D'UN MILLION D'EMPLOIS SALARIÉS



Les professions libérales représentent un important vivier d'emplois de proximité dans des entreprises de taille humaine, intégrées dans le tissu économique local.

3 MILLIONS

d'actifs en France

DES EMPLOIS QUALIFIÉS NON DÉLOCALISABLES MAJORITAIREMENT FÉMINISÉS, EN CROISSANCE MALGRÉ LA CRISE

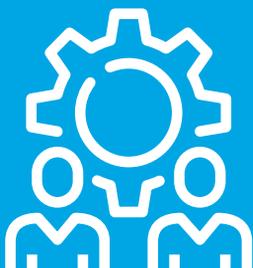


Les professionnels libéraux comptent en leur sein **52 % de femmes.**

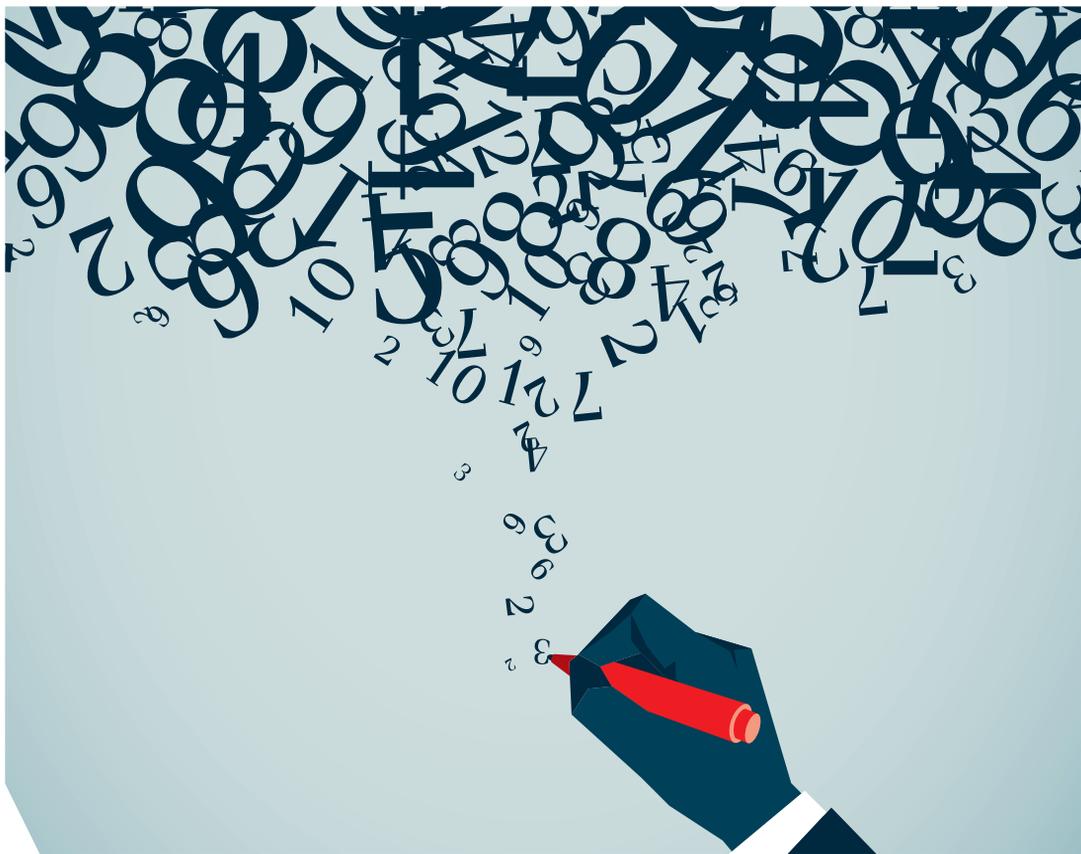
88 % des salariés dans le secteur de la santé sont des femmes, elles sont 83 % dans le secteur du droit et 54 % dans le secteur de la santé. Acteurs privilégiés de proximité, les professionnels libéraux interviennent au quotidien sur tout le territoire.

Les professionnels libéraux conseillent, défendent ou soignent 5 millions de Français par jour.

**220 MILLIARDS DE CHIFFRES D'AFFAIRES SOIT
106,9 MILLIARDS PROVENANT DE LA SANTÉ,
86,4 MILLIARDS DU DROIT ET
26,7 MILLIARDS DU TECHNIQUE ET CADRE DE VIE**



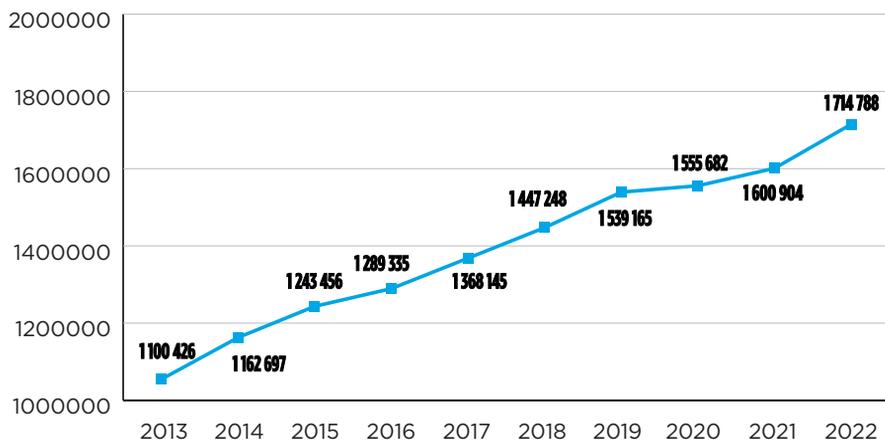
Les professions libérales représentent un enjeu économique et social majeur. L'ensemble du secteur représente 6% du secteur marchand



LES PROFESSIONS LIBÉRALES EN CHIFFRES

1 714 788

c'est le nombre estimé d'entreprises libérales au 1^{er} janvier 2022



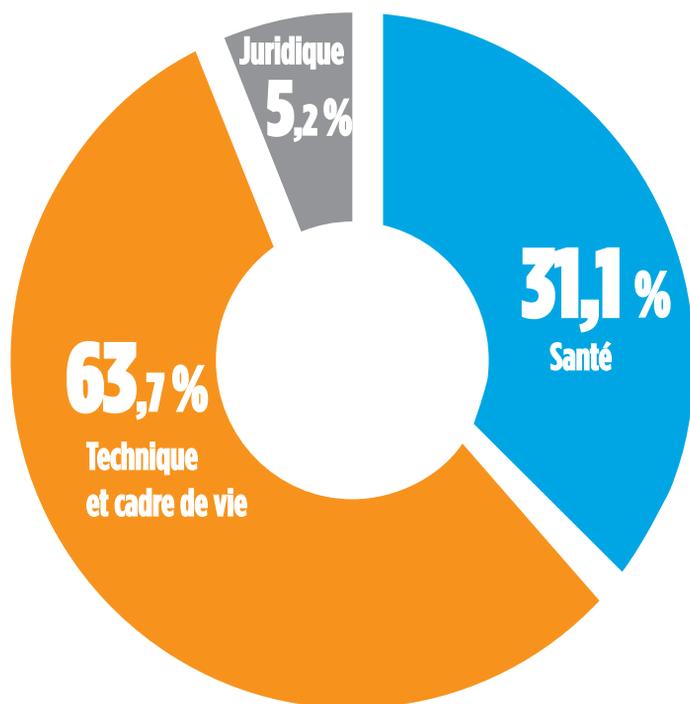
Nombre d'entreprises libérales*

**y compris les micro-entrepreneurs*

Sources : Insee, répertoire des entreprises et des établissements, 2008-2019.
Insee fichiers Sirene du 1^{er} mai 2022. Estimation Cabinet Rapelli.

63,7 %

C'est la part des entreprises libérales relevant de la famille technique et cadre de vie au sein du secteur libéral.

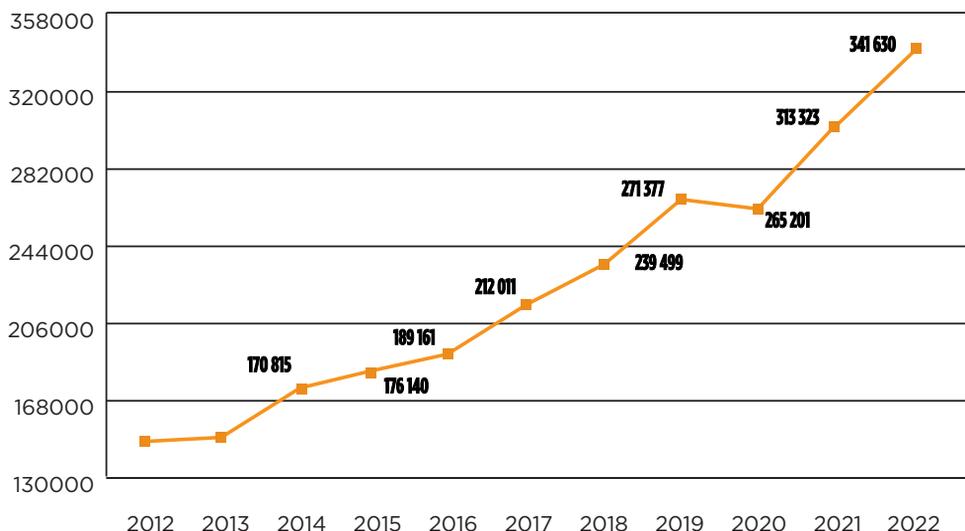


Répartition des entreprises libérales par famille, France entière

Sources : ISM, traitement UNAPL

341 530

C'est le nombre de création d'entreprises libérales au 1^{er} janvier 2022.



Le régime des micro-entrepreneurs (2009) a libéré la création d'activités indépendantes dans le secteur libéral, notamment dans le domaine du service aux entreprises et de l'expertise.

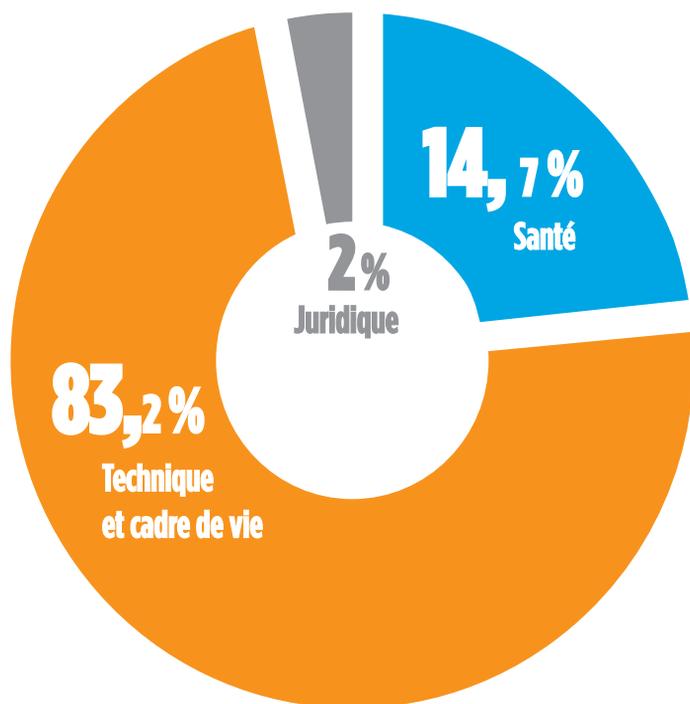
Nombre de création d'entreprises libérales*

**y compris les micro-entreprises*

Sources : ISM

83,2 %

C'est la part des activités de la famille technique et cadre de vie, dans l'ensemble des créations d'entreprises libérales.



**Création d'entreprises libérales
par famille en 2022**

Sources : ISM

6 %

C'est la part du chiffre d'affaires des activités libérales dans le secteur marchand en 2020.

	Chiffres d'affaires	
	Total (en milliards d'euros)	Moyenne par entreprise (en milliards d'euros)
Droit	26,7	294,7
Santé	106,9	199
Technique	86,4	78,5
Entreprises	220,0	127,3
Poids dans le secteur marchand		6 %

Poids de l'activité libérale dans le secteur marchand

Champ : ISM, Insee, Esane 2020

1 361 292

C'est le nombre de salariés
des entreprises libérales en 2022.

	Effectifs
Droit	122 874
Santé	411 179
Technique	827 239
Ensemble	1 361 292

Salariés des entreprises libérales en 2022

Source : ISM

51,4 %

c'est la part des salariés cadres
des entreprises libérales du technique
et cadre de vie

	Cadres	Professions intermédiaires*	Employés	Ouvriers
Droit	28,9 %	31,2 %	38,5 %	1,0 %
Santé	16,7 %	38,4 %	39,9 %	4,7 %
Technique	51,4 %	23,6 %	18,1 %	3,4 %

* L'appellation "professions intermédiaires" est une création de la nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles.

Répartition des salariés des entreprises libérales

Source : ISM, traitement UNAPL



	Femmes	Hommes	Ensemble
Notaires	45,4	54,6	100
Officiers ministériels	38,3	61,7	100
Médecins	42,5	57,5	100
Chirurgiens-dentistes, Sages-femmes	55,0	45,0	100
Pharmaciens	54,8	45,2	100
Auxiliaires médicaux	71,9	28,1	100
Vétérinaires	45,1	54,9	100
Agents généraux d'assurance	20,3	79,7	100
Experts-comptables	26,4	73,6	100
Avocats	58,0	42,0	100
Autres professionnels libéraux PL	35,6	64,4	100
Autres professionnels libéraux microentrepreneurs	51,0	49,0	100
Toutes professions	52,0	48,0	100

Répartition hommes/femmes professionnels libéraux (%)

Sources : Recueil statistiques, CNAVPL, 2022. Rapport d'activité CNBF, 2023

33,96 ans

C'est l'âge moyen au 30 juin 2020 d'un professionnel libéral, lors de son installation.

	Âge moyen à l'immatriculation
Notaires	37,5
Officiers ministériels	35,0
Médecins	35,3
Chirurgiens-dentistes, Sages-femmes	29,6
Pharmaciens	35,8
Auxiliaires médicaux	31,8
Vétérinaires	32,6
Agents généraux d'assurance	38,8
Experts-comptables	40,5
Avocats	28,7
Autres professionnels libéraux PL	31,8
Autres professionnels libéraux microentrepreneurs	35,9
Toutes professions	34,1

Sources : Recueil statistique de l'assurance vieillesse des professions libérales, CNAVPL, 2022. Rapport d'activité 2023, CNBF.



	Parts des femmes parmi les dirigeants (non salariées)
Santé	60,4 %
Droit	55,6 %
Technique	44,1 %

Le secteur de la santé est le plus féminisé (60,4 %), puis le droit (55,6 %) et enfin le secteur technique (44,1 %). Des différences importantes existent entre professions d'une même famille.

Féminisation des professions libérales en 2020

Source : Données 2022 des caisses de retraites CNAVPL & CNBF cotisants administrativement actifs hors conjoints, collaborateurs, traitement UNAPL



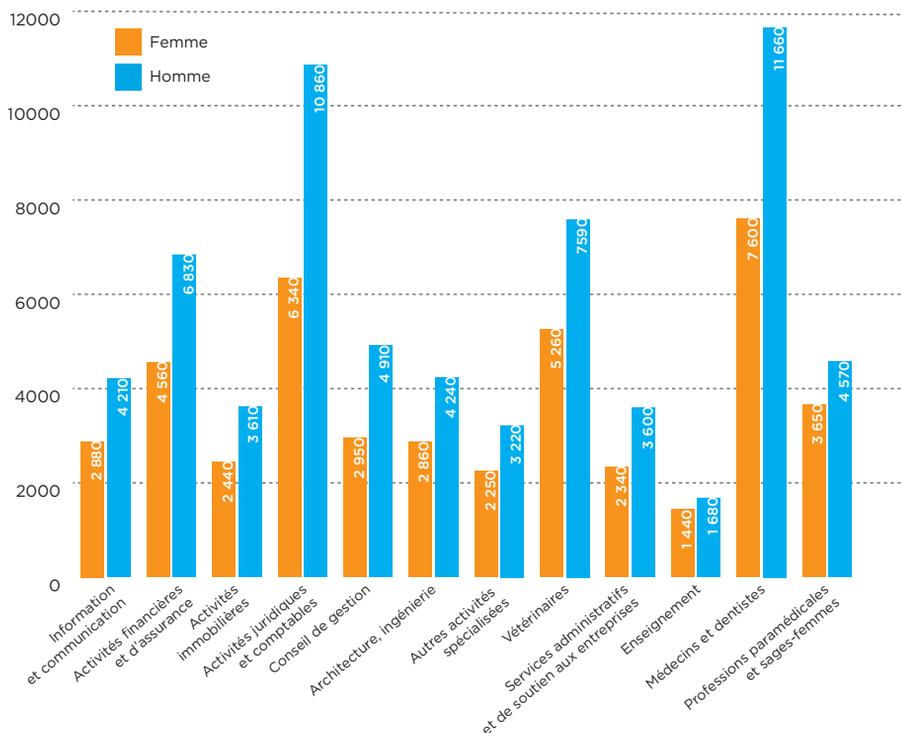
	Aucun moyen financier	Moins de 4 000 €	De 4 000 € à 16 000 €	Plus de 16 000 €
Professions libérales du droit				
Femmes	36 %	32 %	7 %	26 %
Hommes	29 %	21 %	15 %	35 %
Professions libérales de santé				
Femmes	30 %	30 %	21 %	20 %
Hommes	31 %	24 %	13 %	32 %
Professions libérales technique et cadre de vie				
Femmes	9 %	35 %	31 %	26 %
Hommes	14 %	35 %	33 %	15 %

Moyens financiers mis en œuvre lors de la création d'entreprise

Source : Enquête SINE, entrepreneurs classiques, cohorte 2018, 1^{re} vague, France entière, traitement ISM.
Extrait de "Les entreprises de proximité au féminin, artisanat, commerce, professions libérales", ISM, mars 2022

39,9%

c'est l'écart de revenus femmes / hommes en 2020 parmi les 5 secteurs d'activité les plus rémunérateurs*.



Revenu moyen des indépendant.es par secteur en 2021

* médecine spécialisée, analyses médicales, pratique dentaire, activités juridiques, médecine générale, commerce de produits pharmaceutique et orthopédique - source : informations statistiques sexuées issues des données collectées par les urssaf, édition 2023

Source : Insee, base Non-salariés 2021.



Groupe VYV, pour une santé accessible à tous

Le Groupe VYV est le 1^{er} acteur mutualiste de santé
et de protection sociale en France.

Notre mission est d'accompagner nos adhérents, clients, patients
et habitants tout au long de la vie :

- en agissant sur l'ensemble des déterminants de santé :
accès aux soins, prévention, environnement... ;
- en développant des solutions en lien avec nos métiers :
assurance, soins et accompagnement, et logement.



Près de
11 millions
de personnes
protégées



10 000
élus locaux
et militants



Plus de
46 000
collaborateurs



Plus de
77 000
entreprises clientes
en santé
et prévoyance



EN SAVOIR PLUS



Pour plus d'informations, contactez-nous :
relation.partenaire@groupe-vyv.fr



GRUPE
vyv

Pour une santé
accessible à tous

— SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT —



L'ORGANISATION DE L'UNAPL

L'UNAPL est présente sur tout le territoire de France métropolitaine et d'Outre-mer via ses unions départementales et régionales.

Dans de nombreuses régions l'UNAPL a créé des Maisons des professions libérales destinées à accueillir les professionnels libéraux et à leur procurer des services, notamment en matière d'installation et de formation professionnelle continue.

BUREAU NATIONAL DE L'UNAPL



Christophe SANS
(ECF)
Expert-comptable

PRÉSIDENT

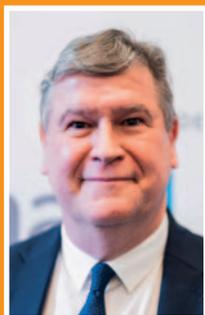


Droit
Denis RAYNAL
(ACE)



Technique et cadre de vie
Laurent BOULANGEAT
(AGEA)

VICE-PRÉSIDENTS DÉLÉGUÉS



Santé
François BLANCHECOTTE
(SDBIO)



Régions
Marie-Ange BOULESTEIX

SECRETAIRES GÉNÉRAUX



Marie-Françoise MANIÈRE
(UNSA)
Secrétaire générale



Léa BOUGA
(SNAO)
Secrétaire générale adjointe

TRÉSORIERS



Mylène PEREZ
(ECF)
Trésorière



Jacques NINEY
(CSMF)
Trésorier adjoint

MEMBRES DU BUREAU



Delphine BERNINI
(CNHJ)



Philippe BESSET
(FSPF)



Corinne BOURSEAUD
(FNI)



Franck DEVULDER
(CSMF)



Laurent HALBERT
(FFEA)



Catherine MOJAÏSKI
(Les CDF)



Olivier RIMBAULT
(SNMSF)

MEMBRES DU BUREAU



Caroline SUBRA ITSUTSUJI
(SFT)



Marie TABAUD DEBOTH
(FNO)



Simon WARYNSKI
(FNUJA)

REPRÉSENTANTS EN RÉGION



Bénédicte BURY
(UNAPL
ÎLE-DE-FRANCE)



Éric GIRARDEAU
(UNAPL
PAYS DE LA LOIRE)

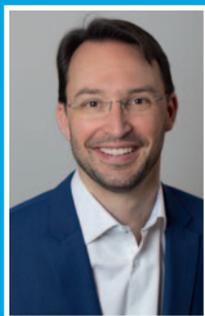
PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS



Affaires sociales
Éric FÉVRIER
(SNVEL)



Affaires économiques et fiscales
Audrey CHEMOULI
(ACE)



Retraite et Prévoyance
Laurent BOULANGEAT
(AGÉA)



Affaires Européennes
Roy SPITZ
(CNA)

PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS



Parité égalité
Aminata NIAKATÉ
(FNUJA)



Formation
Céline CHEBAL-RAIZER
(FFMKR)



Numérique
Serge GARRIGOU
(UNGE)



Outre-mer
Abdoullah LALA
(UNAPL Réunion)



Sécurité-citoyenneté-défense
Jean-Yves CANNESSON
(UNAPL Somme)

HORS COMEX

CONSEILLERS SPÉCIAUX DU CONSEIL EXÉCUTIF



Alain BERGEAU
(FFMKR)



Marc BORNERAND
(UD)



Joseph ZORGNIOTTI
(ECF)

Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurances (AGEA), Fédération française de l'expertise automobile (FFEA), Les Chirurgiens-dentistes de France (CDF), Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), Experts-comptables de France (ECF), Fédération française des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR), Fédération nationale des infirmiers (FNI), Fédération nationale des unions de jeunes avocats (FNUJA), Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF), Syndicat des biologistes (SDB), Syndicat des médecins libéraux (SML), Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL), Union nationale des géomètres experts (UNGE), Chambre Nationale des Huissiers de Justice (CNHJ), Union nationale des syndicats français d'architectes (UNSA), Union nationale des techniciens et économistes de la construction (UNTEC), Syndicat national des moniteurs du ski français (SNMSF), Société française des traducteurs (SFT), Confédération nationale des avocats (CNA), Syndicat national autonome des orthoptistes (SNAO)

LES PERMANENTS DE L'UNAPL



Chlrine MERCIER
Déléguée générale
Directrice générale



Sandra VIARD
Chargée de
mission Europe
/Outre-mer



David CARIBAUT
Responsable du
pôle Affaires
sociales



Éllse N'GUYEN
Chargée de mission
Affaires Économiques,
Numérique, Formation,
Parité - Égalité



Christophe YUEN
Attaché du groupe
des professions libérales
au CESE Chargé
de mission
Prévoyance-Retraite



Fabrice DE LONGEVILLE
Conseiller Fiscalité



Anne DEBUQUOY
Chargée de mission
Affaires sociales



Dominique BILLARD
Responsable de la
Comptabilité et du
Secteur Economique



Cécile HUET
Attachée
de direction



Nivine OHANESSIAN
Assistante administrative
et comptable

*Professionnels libéraux, vous êtes ici.
C'est parfait, nous aussi.*

Plus de **70** bureaux
partout en France et dans les DOM

Interfimo

PARTENAIRE ET FINANCIER DES PROFESSIONS LIBÉRALES



Scannez
et contactez-nous !



CRITÈRES DE PRISE EN CHARGE 2024 DES PROFESSIONS

Dans la limite du budget de la profession.

		Modalités 2024
Professions n'ayant pas accès à la trésorerie	Plafond annuel de prise en charge	1000€
	Plafond journalier de prise en charge	250€
Professions ayant accès à la trésorerie	Plafond annuel de prise en charge	600€
	Plafond journalier de prise en charge	200€
	% d'accès à la trésorerie	25%
	Montant minimum d'accès à la trésorerie	120 000€

*Validées au Conseil de Gestion
du 09 novembre 2023*

PRISES EN CHARGE 2024 SUR FONDS SPÉCIFIQUES

Dans la limite des fonds disponibles de ces fonds spécifiques, hors budget annuel des professions.

Formation de longue durée	<p>Prise en charge plafonnée à 70% du coût réel de la formation, limitée à 2 500€ par professionnel pour les formations cœur de métier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limitée à une prise en charge tous les 3 ans. • 100 heures de formation minimum. • Thèmes de formation entrant dans les critères de prise en charge 2024 de la profession concernée.
Participation à un jury d'examen ou de VAE	Prise en charge plafonnée à 200€ par jour, limitée à 2 jours par an et par professionnel
Aide à l'installation et à la création ou reprise d'entreprise	<p>Prise en charge plafonnée à 250€ par jour, limitée à 5 jours par an et par professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'un justificatif d'inscription à l'INSEE mentionnant le numéro Siret et le code NAF du participant. • Dans le cas où le demandeur de prise en charge n'est pas encore installé en libéral, ce dernier doit fournir une attestation sur l'honneur stipulant qu'il suit cette formation en vue d'une future activité libérale.



ZOOM SUR LES PROFESSIONS PAR RÉGION

FRANCE ENTIÈRE

Nombre total d'entreprises de proximité 3 164 230

Nombre d'entreprises libérales 1 423 904

Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	26 %	822 700
Santé	16 %	506 277
Droit	3 %	94 927

ÎLE-DE-FRANCE

Nombre total d'entreprises de proximité 762 920

Nombre d'entreprises libérales 411 977



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	38 %	289 910
Santé	11 %	83 921
Droit	5 %	38 146

Présidente : Bénédicte BURY • presidence-idf@unapl.fr

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Nombre total d'entreprises de proximité 381 250

Nombre d'entreprises libérales 163 938



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	24 %	91 500
Santé	17 %	64 813
Droit	2 %	7 625

Présidente : Marie-Françoise GONDARD-ARGENTI • presidence.aura@unapl.fr

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Nombre total d'entreprises de proximité 103 890

Nombre d'entreprises libérales 40 517



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	20 %	20 778
Santé	17 %	17 661
Droit	2 %	2 078

Présidente : Chantal CLINARD • unapl.bfc@gmail.com

BRETAGNE

Nombre total d'entreprises de proximité 126 520

Nombre d'entreprises libérales 54 404



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	21 %	26 569
Santé	20 %	25 304
Droit	2 %	2 530

Président : Philippe LE ROUX • lerouxphilippe52@aol.com

CENTRE-VAL DE LOIRE

Nombre total d'entreprises de proximité 90 230

Nombre d'entreprises libérales 36 092



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	22 %	19 851
Santé	16 %	14 437
Droit	2 %	1 805

Présidente : Odile BORDIER • odile-bordier@orange.fr

CORSE

Nombre total d'entreprises de proximité 25 320

Nombre d'entreprises libérales 8 356



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	16 %	4 051
Santé	15 %	3 798
Droit	2 %	506

Président : Pierre BATTESTINI • pbattestini.unapl.corse@orange.fr

GRAND EST

Nombre total d'entreprises de proximité 201 600

Nombre d'entreprises libérales 84 672



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	22 %	44 352
Santé	18 %	36 288
Droit	2 %	4 032

Président : Joseph ZORNIOTTI • Joseph.zorgniotti@orange.fr

HAUTS-DE-FRANCE

Nombre total d'entreprises de proximité 189 590

Nombre d'entreprises libérales 83 420



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	22 %	41 710
Santé	20 %	37 918
Droit	2 %	3 792

Président : Jean-François DEMIAUTTE • jfdem@wanadoo.fr

NORMANDIE

Nombre total d'entreprises de proximité 116 120

Nombre d'entreprises libérales 46 448



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	21 %	24 385
Santé	17 %	19 740
Droit	2 %	2 322

Président : Pierre-Adrien LIOT • pierreadrien.liot@gmail.com

NOUVELLE AQUITAINE

Nombre total d'entreprises de proximité 280 040

Nombre d'entreprises libérales 117 617



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	22 %	61 609
Santé	18 %	50 407
Droit	2 %	5 601

Président : Éric OZOUX • ozoux.assurances@wanadoo.fr

OCCITANIE

Nombre total d'entreprises de proximité 306 670

Nombre d'entreprises libérales 128 801



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	22 %	67 467
Santé	18 %	55 201
Droit	2 %	6 133

Président : Thierry CLERC • thierry.clerc10@wanadoo.fr

PAYS-DE-LA-LOIRE

Nombre total d'entreprises de proximité 137 430

Nombre d'entreprises libérales 60 469



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	24 %	32 983
Santé	18 %	24 737
Droit	2 %	2 749

Président : Éric GIRARDEAU • e.girardeau@pga-nantes.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Nombre total d'entreprises de proximité 333 640

Nombre d'entreprises libérales 143 465



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	24 %	80 074
Santé	17 %	56 719
Droit	2 %	6 673

Président : Claude TARTAR • pdt.unaplpaca@gmail.com

GADELOUPE

Nombre total d'entreprises de proximité 30 400

Nombre d'entreprises libérales 10 944

Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	23 %	6 992
Santé	12 %	3 648
Droit	1 %	304

GUYANE

Nombre total d'entreprises de proximité 9 810

Nombre d'entreprises libérales 3 041

Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	21 %	2 060
Santé	9 %	883
Droit	1 %	98

LA RÉUNION

Nombre total d'entreprises de proximité 37 530

Nombre d'entreprises libérales 15 763



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	23 %	8 632
Santé	18 %	6 755
Droit	1 %	37

Président : Abdoullah LALA • president.reunion@unapl.fr

MARTINIQUE

Nombre total d'entreprises de proximité 24 360

Nombre d'entreprises libérales 9 013



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	24 %	5 846
Santé	12 %	2 923
Droit	1 %	244

Contact : Alex OROSEMANE • alex.rosemane@wanadoo.fr

MAYOTTE

Nombre total d'entreprises de proximité 6 900

Nombre d'entreprises libérales 3 105



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	26 %	1 794
Santé	16 %	1 104
Droit	3 %	207

Contact : Abdoullah LALA • president.reunion@unapl.fr



Vos partenaires pour vos formations en création d'entreprise
Fondé en 1998, le réseau des **ORIFF-PL** et l'**ONIFF-PL**
vous offre des formations à la création,
gestion et développement d'une entreprise libérale.

Envie de créer une entreprise libérale ? Nouvelles professions sous le statut libéral ?
Créez.

Que vous soyez en phase de réflexion, en cours de rédaction de votre business plan ou en développement, le réseau des ORIFF-PL et de l'ONIFF-PL vous aide à réaliser votre projet en partenariat avec le fonds interprofessionnel de formation des professions libérales (FIF PL) et avec les instances régionales du développement économique (selon les régions).

Pour les formations avant la création d'entreprise, la prise en charge est de maximum 5 jours par an sur un plafond de 250 € par jour de formation. Exemple de formations pour les porteurs de projets : « 4 jours pour entreprendre en libéral » ou « L'auto-entreprenariat / droits, obligations et opportunités de passage en micro ou réel ».

Pour les formations après la création d'entreprise, la prise en charge est de maximum 2 jours par an sur un plafond de 250 € par jour de formation. Exemple de formation pour les professionnels libéraux installés : « La comptabilité de A à Z pour les professionnels libéraux assujettis et non assujettis à la TVA » ou « Comment estimer ses prestations / Valoriser et justifier ses honoraires », etc.

oniffpl
OFFICE NATIONAL D'INFORMATION, DE FORMATION
ET DE FORMALITÉS DES PROFESSIONS LIBÉRALES

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N'hésitez pas à contacter l'ORIFF-PL près de chez vous.
Toutes les coordonnées sur **oniffpl.fr**

LES SYNDICATS MEMBRES DE L'UNAPL

Droit

Association française
des avocats-conseils
d'entreprises (ACE)
www.avocats-conseils.org

Association nationale
des conseils en
propriété industrielle
(ACPI)
www.acpi.asso.fr

Avocats employeurs
de France (AEF)

Association syndicale
professionnelle
d'administrateurs
judiciaires (ASP AJ)
www.aspaj.fr

Chambre nationale
des avocats en droit
des affaires (CNADA)
www.cnada.fr

Confédération
nationale
des avocats (CNA)
www.cna-avocats.fr

Fédération nationale
des mandataires
judiciaires
indépendants
à la protection
des majeurs (FNMJI)
www.fnmji.fr

Fédération nationale
des unions de jeunes
avocats (FNUJA)
www.fnuja.com

Institut français
des praticiens de
procédures collectives
(IFPPC)
www.ifppc.fr

Union nationale des
commissaires de
justice (UNCJ)
<https://uncj.fr/>

Santé

Association française
des diététiciens-
nutritionnistes
(AFDN)
www.afdn.org

Association Française
des Psychomotriciens
libéraux (AFPL)
www.a-f-p-l.net

Les Chirurgiens-
dentistes de France
(Les CDF)
www.lescdf.fr

Confédération des
syndicats médicaux
français (CSMF)
www.csmf.org

Fédération française
des associations de
médecins conseils
experts (FFAMCE)
www.ffamce.org

Fédération française
des masseurs-
kinésithérapeutes
(FFMKR)
www.ffmkr.org

Fédération nationale
des infirmiers (FNI)
www.fni.fr

Fédération nationale
des orthophonistes
(FNO)
www.orthophonistes.fr

Fédération nationale
des podologues (FNP)
www.fnp-online.org

Fédération
des syndicats
pharmaceutiques de
France (FSPF)
www.fspf.f

Organisation
nationale des
syndicats d'infirmiers
libéraux (ONSIL)
www.onsil.fr

Organisation
nationale
des syndicats de
sages-Femmes
(ONSSF)
www.onssf.org

Syndicat des
biologistes (SDBIO)
www.sdbio.eu

Syndicat des femmes
chirurgiens-dentistes
(SFCD)
www.sfcd.fr

Les biologistes
médicaux (Biomed)
www.biomed.fr

Syndicat des
médecins libéraux
(SML)
www.lesml.org

Syndicat national
des audioprothésistes
(SDA)
www.sdaudio.org

Syndicat National
autonome des
orthoptistes (SNAO)
www.orthoptiste.pro

Syndicat national
des masseurs-
kinésithérapeutes
(SNMKR)
www.snmkr.fr

Syndicat national des
vétérinaires d'exercice
libéral (SNVEL)
www.snvel.fr

Réseau national
regroupant les
ergothérapeutes
exerçant en libéral
(Synfel Ergolib)
www.synfel-ergolib.fr

Union des jeunes
chirurgiens-dentistes
(UD)
www.union-dentaire.com

Union nationale des
pharmacies de France
(UNPF)
www.unpf.org

Union nationale
et syndicale
des sages-femmes
(UNSSF)
www.unssf.org

Technique & Cadre de vie

Fédération française
de l'expertise
automobile (FFEA)
www.ffea.fr

Association française
de chiropraxie (AFC)
www.chiropratique.org

Chambre nationale
des conseillers et
experts-financiers
(CNCEF)
www.cncef.org

Chambre nationale
des conseillers en
investissements
financiers (CNCIF)
www.cncef.org

Chambre nationale
des agents
commerciaux en
immobilier (CNACIM)
www.cnasim.fr

Chambre syndicale
des formateurs
consultants (CSFC)
www.csfc-federation.org

Compagnie des
conseils et experts
financiers (CCEF)
www.ccef.net

Confédération
nationale des
détectives et
enquêteurs
professionnels
(CNDEP)
www.cndep.org

Conseil français des
architectes d'intérieur
(CFAI)
www.cfai.fr

Experts-comptables
de France (ECF)
www.e-c-f.fr

Fédération
des conservateurs
restaurateurs (FFCR)
www.ffcr.fr

Fédération nationale
des agents
commerciaux
(FNAC)
www.comagent.com

Fédération nationale
des chambres
professionnelles
du conseil (FNCP)
www.fnpcp.org

Fédération nationale
de l'enseignement
privé (FNEP)
www.fnep.net

Fédération nationale
des syndicats d'agents
généralistes d'assurances
(AGEA)
www.agea.fr

Fédération des
syndicats des métiers
de la prestation
intellectuelle du
conseil, de l'ingénierie
et du numérique
(CINOV)
www.cinov.fr

Groupement syndical
des praticiens de la
psychologie,
psychothérapie,
psychanalyse en
libéral (PSY'G)
www.psy-g.com

Société française
des traducteurs (SFT)
www.sft.fr

Technique & Cadre de vie

SYNAMOME
Architecture et
maîtrise d'œuvre
www.synamome.org

Syndicat français des
ostéopathes (SFDO)
www.osteopathe-syndicat.fr

Syndicat des
graphologues
professionnels de
France (SGPF)
www.sgpf.asso.fr

Syndicat national des
accompagnateurs en
montagne (SNAM)
www.snam.pro

Syndicat national des
experts immobiliers
(SNEI)
www.snei.org

Syndicat national des
guides conférenciers
(SNGC)
www.sng-c.com

Syndicat national des
guides de montagne
(SNGM)
www.sngm.com

Syndicat national des
hypnothérapeutes
(SNH)
www.snhypnose.org

Syndicat national des
moniteurs du ski
français (SNMSF)

Syndicat national
des psychologues
(SNP)
www.psychologues.org

Syndicat des
sophrologues
professionnels (SSP)
www.syndicat-sophrologues.fr

Union nationale
des économistes de
la construction
(UNTEC)
www.untec.com

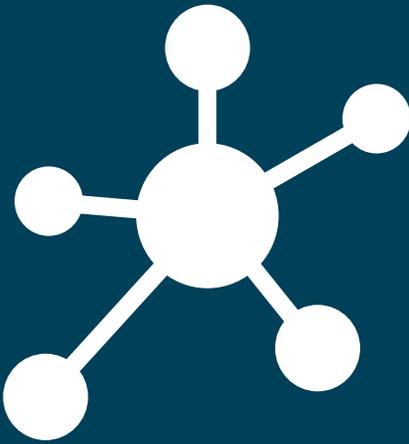
Union nationale
des géomètres-
experts (UNGE)
www.unge.net

Union nationale
des syndicats français
d'architectes (UNSFA)
www.syndicat-architectes.fr

Membres associés

Conférence des
ARAPL
www.arapl.org

Union des auto-
entrepreneurs
www.union-auto-entrepreneurs.com



INSTANCES SOCIALES ET ÉCOMIQUES OÙ L'UNAPL EST PRÉSENTE

Instances internationales

Comité du dialogue social européen et international (CDSEI)

Conseil européen des professions libérales (CEPLIS)

Comité économique et social européen (CES Européen)

Union mondiale des professions libérales (UMPL)

Instances nationales

L'UNAPL siège dans de nombreuses instances nationales du dialogue social, où elle a été désignée par les textes légaux et réglementaires comme organisation d'employeurs, représentative des professions libérales.

Instances de droit privé

Comité de liaison des décideurs économiques (CLIDE)

Confédération des travailleurs intellectuels (CTI)

Groupe monde rural (GMR)

Instances régionales et départementales

Caisse d'allocations familiales (CAF)

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Comités départementaux des retraités et des personnes âgées (CODERPA)

Conseil de prud'hommes

Conseil économique, social et environnemental régional (CESER)

Tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS)

Union de recouvrement de la sécurité sociale et des allocations familiales (URSSAF)

Comités départementaux des impôts locaux

Commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP)

Commissions départementales des impôts directs locaux (CDIDL)

Instances publiques

Agence centrale
des organisations
de sécurité sociale (ACOSS)

Caisse nationale d'allocations
familiales (CNAF)

Caisse nationale d'assurance
maladie (CNAM)

Centre technique des institutions
de prévoyance (CTIP)

Comité national de l'aménagement
et du développement du territoire
(CNADT)

Commission label diversité
et label égalité professionnelle

Commission nationale de la
négociation collective de l'emploi
et de la formation professionnelle
(CNNCEFP)

Commission nationale des
professions libérales
(CNaPL)

Conseil national des services
publics (CNSP)

Conseil d'orientation des retraites
(COR)

Conseil d'orientation pour l'emploi
(COE)

Conseil d'orientation sur les
conditions de travail (COCT)

Conseil économique, social et
environnemental (CESE)

Conseil d'orientation de la
participation, de l'intéressement,
de l'épargne salariale
et de l'actionnariat salarié
(COPIESAS)

Conseil national de l'information
statistique (CNIS)

Conseil national de l'insertion
par l'activité économique (CNIAE)

Conseil national de la
consommation (CNC)

Groupe GIP-MDS (modernisation
des déclarations sociales)

Haut conseil de la famille, de
l'enfance et de l'âge (HCFEA)

Haut conseil du dialogue social
(HCDS)

Haut conseil du financement
de la protection sociale (HCFPS)

Haut conseil pour l'avenir de
l'assurance maladie (HCAAM)

Haute autorité de santé (HAS)

Sécurité sociale des indépendants
(ex RSI)



CPR-PL

COMMISSION PARITAIRE RÉGIONALE
DES PROFESSIONS LIBÉRALES

LE DIALOGUE SOCIAL DE PROXIMITÉ POUR LES ENTREPRISES LIBÉRALES !



Pour toute information : cprpl.secretariat@cprpl.fr

LES ORGANISMES ET ORGANISATIONS CRÉÉS À L'INITIATIVE DE L'UNAPL



Les ARAPL (associations régionales agréées de l'union des professions libérales) sont regroupées dans la Conférence nationale des ARAPL.

La Conférence des ARAPL, structure décentralisée et interprofessionnelle, réunit les 17 associations régionales agréées réparties en métropole, aux Antilles et en Guyane. Elle regroupe 130 000 adhérents. Le réseau des ARAPL apporte aux professionnels libéraux une aide dans l'accomplissement de leurs obligations administratives, comptables et fiscales.



FIF PL : Fonds Interprofessionnel de formation des professionnels libéraux

Le FIF PL est un fonds d'assurance formation agréé par arrêté ministériel du 17 mars 1993, publié au *Journal Officiel*, le 25 mars 1993. Il a été créé à l'initiative de l'UNAPL et des organisations professionnelles adhérentes, conformément aux dispositions de la loi du 31 décembre 1991, portant sur la formation continue des travailleurs indépendants et des professionnels libéraux, faisant obligation à tous de s'acquitter de la contribution à la formation professionnelle (CFP).



UNAPL Formation

UNAPL Formation a pour objet l'exercice d'activités de formation interprofessionnelle. Elle conçoit, prépare, promeut et organise les actions de formation destinées aux professionnels libéraux, leurs salariés et aux futurs professionnels libéraux.



L'ONIFF PL (office national d'information, de formation et de formalités des professions libérales) regroupe les ORIFF-PL (office régional d'information, de formation et de formalités des entreprises libérales). Les ORIFF-PL sont des structures associatives, de compétence régionale, créées par l'UNAPL pour :

- Informer les porteurs de projet sur les procédures de création d'une activité en profession libérale, en relation avec les URSSAF et le centre de formalités des entreprises (CFE) des professions libérales ;
- Former les porteurs de projet et les jeunes chefs d'entreprise à la gestion administrative, comptable et fiscale de leur cabinet, en vue de pérenniser et développer leur outil de travail.



INSTITUT DES ENTREPRISES ET
DES PROFESSIONS LIBÉRALES

Institut des entreprises et des professions libérales

Il a été créé à l'initiative de l'UNAPL. Il a pour objectif de suivre l'évolution économique et sociale du secteur, élargi au travail indépendant ne relevant ni du commerce, ni de l'artisanat, ni de l'agriculture. Outre la collecte d'informations, axée sur les entreprises des professions libérales et les indépendants, l'observatoire produit des analyses issues d'enquêtes réalisées auprès des dirigeants des activités libérales et indépendantes. Il dispose d'un panel d'entreprises régulièrement interrogées via un questionnaire en ligne.



CEPLIS - Conseil européen des professions libérales

Fondé dans les années 80, le CEPLIS regroupe des organisations mono professionnelles européennes et interprofessionnelles nationales. Il a pour objet l'étude et la promotion, tant sur le plan scientifique que culturel, de tous les moyens, données et enseignements relatifs à l'exercice et aux politiques des professions libérales.

À cet effet, il a pour mission :

- d'assurer la coordination et la défense des intérêts communs moraux, culturels, scientifiques et matériels des professions libérales ;
- de mettre en oeuvre toute action d'information de nature à atteindre les objectifs définis au paragraphe précédent ;
- de créer ou de participer à tous les organismes ou services nécessaires et, plus généralement, de mettre en oeuvre tous moyens tendant à la réalisation de l'objet social.

Le CEPLIS est une organisation agréée du Comité économique et social européen (CESE) et entretient des contacts étroits avec la Commission européenne, le Parlement et le Conseil.

Le CEPLIS est enregistré, sous droit belge, en tant qu'organisation internationale non-gouvernementale et à but non lucratif.



Confédération nationale des retraités des professions libérales (CNRPL)

La confédération nationale des retraités des professions libérales est une confédération formée par les associations de retraités des professions libérales et toutes personnes signataires des statuts actualisés en 2010, conformes à la loi du 1^{er} juillet 1901.

Elle défend les intérêts moraux, sociaux, matériels et financiers des retraités des professions libérales affiliées. La CNRPL informe ses adhérents par des réunions, publications et conférences. Elle établit la liaison avec les associations homologues des actifs des mêmes professions (les Ordres, les Syndicats, et autres structures professionnelles représentatives).



Les maisons des professions libérales

La maison des professions libérales (MPL) est un lieu d'accueil, de services et de formation à l'attention des professionnels libéraux d'un territoire donné et constitue, en particulier, la vitrine régionale des professions libérales.

Une MPL accompagne les professionnels libéraux et les entreprises libérales afin de faciliter les démarches administratives et de favoriser l'implantation durable de l'activité dans sa zone de compétence.

Les
**Guides
Pratiques
Unapl**

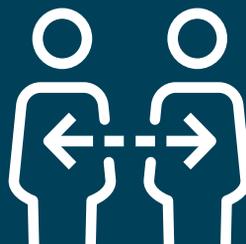
Découvrez
**le guide 2023
de l'installation
en libéral,**
indispensable
pour vous installer
en toute sérénité

A consulter sur
unapl.fr



L'UNAPL, partenaire de votre installation

LES ORGANISMES PARITAIRES



OMPL : Observatoire des métiers des professions libérales

L'UNAPL et les 5 syndicats de salariés représentatifs au plan national (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO) ont créé l'OMPL (observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales), par l'accord du 28 février 2005 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des salariés des professions libérales.

Treize branches professionnelles ont déjà rejoint l'OMPL : les études d'administrateurs et mandataires judiciaires, les entreprises d'architecture, les cabinets d'avocats, les cabinets dentaires, les études de commissaires priseurs judiciaires et salles de ventes volontaires, les entreprises d'économistes de la construction, les cabinets d'experts en automobile, les cabinets de géomètres experts - topographes - photogrammètres - experts fonciers, les laboratoires de biologie médicale, les cabinets médicaux, les études de commissaires de justice, les pharmacies d'officine et les cabinets et cliniques vétérinaires.

Cet organisme paritaire procède à des études faites par des organismes spécialisés indépendants – ce qui le différencie des « micros trottoirs » dont certains se parent – sur les branches des professions libérales.

Au départ centré sur leurs salariés (études d'abord statistiques, puis dynamiques), il s'est depuis, aussi, orienté vers des études sur les employeurs de ces branches. Car sans employeurs, il ne peut y avoir de salariés !



L'OPCO des entreprises de proximité a été agréé par arrêté du 29 mars 2019, publié au *Journal officiel* du 31 mars 2019. Il regroupe 54 branches professionnelles, dont 17 relevant du champ des professions libérales (sur 23 au total). C'est l'un des plus importants OPCO en termes de champs couverts, de nombres d'entreprises, de salariés et d'apprentis qui y sont rattachés, mais également en termes de poids financier. Cet opérateur, dans lequel l'UNAPL a un rôle important, est l'un des principaux interlocuteurs de l'État, et de France compétences, quant à la définition de la politique et au financement de la formation au bénéfice des salariés des entreprises de moins de 50 salariés, mais également de l'alternance.



ES PL : Épargne salariale des professions libérales

Voulant favoriser la diffusion de la formule des plans d'épargne d'entreprise dans les cabinets libéraux, l'UNAPL a créé en 2002 l'offre ES-PL (épargne salariale des professions libérales). Ce dispositif permet une épargne défiscalisée, aussi bien pour le salarié, que pour l'employeur.

LES ORGANISMES DANS LESQUELS L'UNAPL PARTICIPE



INTERFIMO : Financier des professions libérales

Créé en 1969 par les syndicats et les institutions des professions libérales, INTERFIMO est aujourd'hui la première société de financement au service exclusif des professionnels libéraux, avec plus de 70 000 clients, 10 000 dossiers étudiés et 2 milliards de crédits distribués chaque année.

Filiale de LCL, INTERFIMO est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance, dont la plupart des membres sont des représentants des professions libérales. INTERFIMO compte 180 collaborateurs spécialisés, dans plus de 60 bureaux en France et Outremer. Ce réseau national, renforcé par un partenariat actif avec les 2 000 agences de LCL, permet de financer et d'assurer avec efficacité les projets des chefs d'entreprises libérales partout en France.

INTERFIMO finance les professionnels libéraux tout au long de leur carrière, de l'installation à la retraite.

Partagez l'expérience financière d'INTERFIMO sur interfimo.fr

A decorative graphic featuring a large, dark blue speech bubble shape on a light blue background. In the top left corner, there is a cluster of various numbers (0-9) in different sizes and orientations, some appearing to float or fall. The text inside the speech bubble is centered and reads: "Les professions libérales représentent 1,7 million d'entreprises et plus de 3 millions d'actifs, dont 1,3 million de salariés." The text is in a bold, dark blue font.

**Les professions libérales
représentent
1,7 million d'entreprises
et plus de 3 millions d'actifs,
dont 1,3 million de salariés.**



A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for writing.

**Je suis,
tu es,
il est,
nous sommes,
vous êtes,
ils sont,
professionnels libéraux !**

unapl
UNION NATIONALE
DES PROFESSIONS LIBÉRALES

Union Nationale des Professions Libérales
46 boulevard de la Tour-Maubourg - 75 343 PARIS cedex 07
T. 01 44 11 31 50 / F. 01 44 11 31 51
email : info@unapl.fr